



Ville de Châtelet



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur BEUN Jean-pierre**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue du Mayeur 36 et cadastré **Châtelet (1) section A n° 235 B6**

Le projet consiste en la **régularisation de la construction d'une annexe**

et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

**Point 4.1.3.1.7. (p.19): "les matériaux des volumes secondaires contigus sont les mêmes que ceux du bâtiment principal".**

**La façade arrière du volume principal est recouverte d'un bardage d'ardoises de ton anthracite. Les élévations du volume secondaire à régulariser sont réalisées en enduit de ton gris clair.**

**Point 6.1.1. (p.20): "L'ensemble des baies d'une construction nouvelle ou d'une transformation se réfère aux proportions (hauteurs-largeurs ou pleins-vides)des constructions voisines ou de la construction existante à transformer".**

**Le volume secondaire à régulariser présente une baie en façade arrière dont les proportions ne se réfèrent pas aux constructions voisines et à la construction existante.**

**Point 6.2.1. (p.21): "d'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical: la proportion des pleins et des vides est semblable aux constructions voisines anciennes existantes".**

**La baie arrière du volume a régulariser présente une dominante horizontale marquée.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 mai 2019 au 07 juin 2019 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 13 mai 2019

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH